

## LA NOUVELLE CLASSIFICATION DES ALTERNANTS

### SOMMAIRE

- 1 – Rappel de contexte
- 2 - Comment s'effectue le classement des alternants ?
- 3 - Comment s'effectue le positionnement des familles par rapport aux activités professionnelles exercées par les alternants ?

## FICHES PRATIQUES

### Pôle Affaires Sociales et Juridiques

### NOUVELLE CLASSIFICATION DES ALTERNANTS

#### 1 – Rappel de contexte

La classification des alternants (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) est actuellement définie dans l'accord national métallurgie du 8 novembre 2019 aux articles 21 et 29.

Les alternants sont classés en 3 groupes : groupes 1,2,3.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'article 62.4 de la nouvelle convention collective définit une classification des alternants en 4 familles : famille 1,2,3,4

#### 2 - Comment s'effectue le classement des alternants ?

Le classement dans l'une des 4 familles est fonction **du niveau de la certification** professionnelle **préparée** (titre, diplôme, CQP), objet du contrat en alternance.

Exemples de diplômes	Niveau de cadre national des certifications professionnelles	Famille de classement en fonction du niveau de la certification professionnelle préparée	Groupes(s) d'emploi selon la grille de classification des emplois de la branche
Doctorat	8	Famille 4	Groupes A, B, C et D
Master, diplôme d'ingénieur	7	Famille 4	Groupes A, B, C et D
Licence, BUT	6	Famille 3	Groupes A, B et C
BTS, DUT	5	Famille 3	Groupes A, B et C
Baccalauréat professionnel ou technologique	4	Famille 2	Groupes A et B
CAP, BEP	3	Famille 1	Groupes A

## FICHES PRATIQUES

Pôle Affaires Sociales et Juridiques

### NOUVELLE CLASSIFICATION DES ALTERNANTS

### 3 - Comment s'effectue le positionnement des familles par rapport aux activités professionnelles exercées par les alternants ?

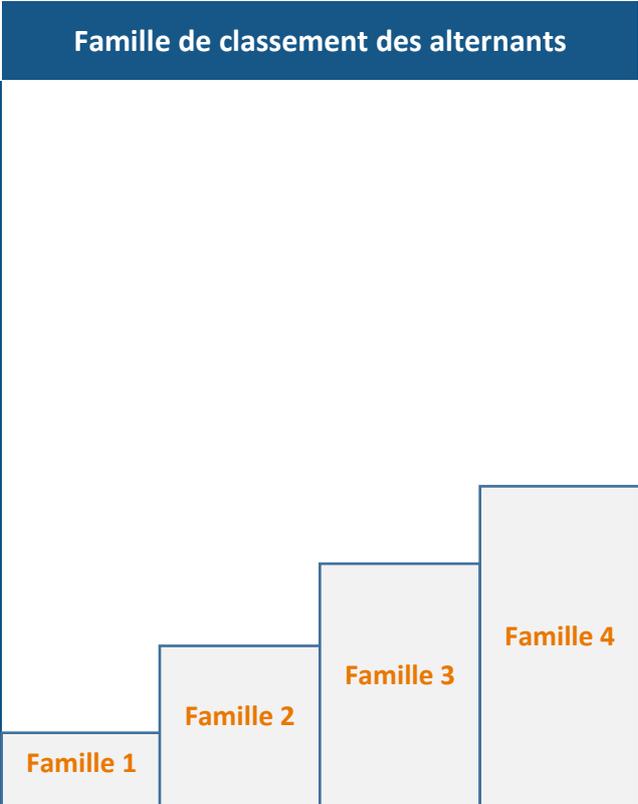
Il s'effectue selon la grille de classification des emplois de la branche :

**Famille 1** = activités professionnelles correspondant à un ou des emplois relevant du **groupe d'emploi A** de la grille de classification des emplois de la branche ;

**Famille 2** = activités professionnelles correspondant à un ou des emplois relevant du **groupe d'emploi A et B** de la grille de classification des emplois de la branche ;

**Famille 3** = activités professionnelles correspondant à un ou des emplois relevant du **groupe d'emploi A, B et C** de la grille de classification des emplois de la branche ;

**Famille 4** = activités professionnelles correspondant à un ou des emplois relevant du **groupe d'emploi A, B, C et D** de la grille de classification des emplois de la branche.

Cotations	Classes d'emplois	Groupes d'emplois	Famille de classement des alternants	
58 à 60	18	I		
55 à 57	17			H
52 à 54	16			
49 à 51	15	G		
46 à 48	14			
43 à 45	13	F		
40 à 42	12			
37 à 39	11	E		
34 à 36	10			
31 à 33	9	D		
28 à 30	8			
25 à 27	7	C		
22 à 24	6			
19 à 21	5	B		
16 à 18	4			
13 à 15	3	A		
10 à 12	2			
6 à 9	1			

**Exemple pratique :**

Un alternant prépare un BTS en 2 ans

- **1<sup>ère</sup> étape :**
  - On classe l'alternant en lien avec la certification préparée :
    - il vise l'obtention du diplôme BTS :
      - donc classement dans la **famille 3** en application de la grille des familles ci-dessus.
  
- **2<sup>ème</sup> étape :**
  - Les tâches confiées à l'alternant devront correspondre à des activités professionnelles correspondant à un ou des emplois relevant **du groupe d'emploi A, B et C** de la grille de classification des emplois de la branche.